

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY
du concours d'auxiliaire de soins territorial de 1^{ère} classe
- Session 2013 -

I- LES PRINCIPALES DONNÉES COMPARÉES DE LA SESSION

Cette session du concours est organisée par le Centre de Gestion de la Vendée en convention avec les Centres de Gestion des Pays de Loire (départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne de la Sarthe).

A- Inscriptions et nombre de postes :

Le nombre de candidats inscrits a légèrement progressé par rapport à la session 2011 (480 candidats inscrits à la session 2011 / 509 en 2013), alors que le nombre de postes ouverts au concours a fortement augmenté (230 postes en 2011 / 270 en 2013).

B- Admis à concourir :

500 candidats ont été admis à concourir :

-378 dans la spécialité aide-soignant (AS)

-122 dans la spécialité aide médico-psychologique (AMP)

La majorité des candidats admis à concourir sont domiciliés dans la région des Pays de la Loire (74%), dont 61 % en Vendée.

C- Statistiques : sexe, tranche d'âge, employeur :

Les candidats admis à concourir à ce concours sont très majoritairement des femmes : on ne compte en effet que 23 hommes pour 477 femmes.

Les candidats ont entre 22 et 60 ans et se situent :

- à 67 % dans la tranche d'âge des 30 à 49 ans pour les AMP,

- et à 92 % dans la tranche d'âge des 20 et 49 ans pour les AS.

La majorité des candidats travaillent dans un EHPAD.

II- LES RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

66 candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve :

- 48 en AS
- 18 en AMP

436 candidats ont donc passé l'épreuve orale :

- 332 en AS
- 104 en AMP

L'épreuve orale consiste en un entretien permettant d'apprécier :

- les capacités professionnelles du candidat,
- ses motivations,
- et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres de ce cadre d'emplois.

(Durée : 15 minutes).

Les notes s'échelonnent :

- Spécialité AMP : de 2,00 à 19,75.
- Spécialité AS : de 3,00 à 19,75.

355 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

La moyenne des notes orales obtenue par l'ensemble des candidats présents s'élève à 13,50/20 (13,22/20 pour AMP et 13,78/20 pour AS). Pour mémoire, la moyenne de la dernière session 2011 était de 14,57/20 (14,22/20 pour AMP et 14,92/20 pour AS).

III- L'ADMISSION DES CANDIDATS

SPECIALITE AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE:

104 candidats se sont présentés à l'épreuve orale du concours d'auxiliaire de soins spécialité « aide médico-psychologique ». 50 postes ont été ouverts dans cette spécialité.

Après délibération, le jury fixe le seuil d'admission à 14,25/20, et déclare ainsi 50 candidats lauréats du concours d'auxiliaire de soins 2013 dans cette spécialité.

SPECIALITE AIDE-SOIGNANT :

330 candidats sont en lice pour 220 postes ouverts.

Après délibération, le jury fixe le seuil d'admission à 12,50/20, et déclare ainsi 220 candidats lauréats du concours d'auxiliaire de soins 2013 dans cette spécialité.

IV- LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

Sur les 270 candidats admis, 258 sont des femmes (95,55 %).

Les candidats admis appartiennent majoritairement à la tranche d'âge des 20 à 29 ans et sont domiciliés dans la région des Pays de la Loire pour 76,67 % d'entre eux. 128 lauréats sur 270 sont domiciliés en Vendée, soit 47,41 %.

V - BILAN DES 3 SESSIONS PRÉCÉDENTES :

		Nb admis à concourir	Nb présents aux épreuves orales	Seuil d'admission	Nb de postes ouverts	Nb de candidats admis	Nb de lauréats	Nommés au 6/08/13
2009		562	457	15,25/20	176	176	175	156
2011	AS	362	315	15,00/20	173	173	167	134
	AMP	103	89	13,25/20	57	57	57	49
2013	AS	378	332	12,50/20	220	220	209	
	AMP	122	104	14,25/20	50	50	48	-

VI- L'ÉVALUATION DU NIVEAU DES ÉPREUVES

L'épreuve orale :

Les candidats ont été entendus par dix jurys de deux personnes, composés d'élus locaux, d'infirmiers, de directeurs d'EHPAD et du représentant de la Commission Administrative Paritaire (CAP) : 2 jurys pour la spécialité AMP, 7 pour la spécialité AS et 1 jury pour les deux spécialités AMP/AS.

Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury de ce concours a adopté la grille d'entretien suivante :

I- Motivation et attitude du candidat (tout au long de l'entretien)	3 points
II- Aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois	14 points
III- Connaissance de l'environnement professionnel	3 points

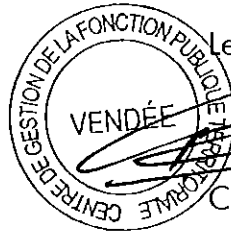
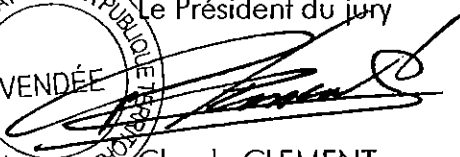
Cette grille a été modifiée par rapport à la session de 2011.

Après une rapide présentation, le jury interrogeait le candidat sur 1 ou 2 mises en situation. L'accent a particulièrement été mis sur les mises en situations, notées sur 12 points (10 points en 2011). Cette phase était suivie par des questions techniques (2 points) et des questions sur les connaissances de l'environnement professionnel du candidat.

Le jury souligne que certains candidats ne connaissent pas suffisamment l'environnement dans lequel ils exercent. Il lui paraît essentiel que les fonctionnaires territoriaux disposent d'un minimum de connaissances sur l'environnement dans lequel ils réalisent leurs missions.

Le jury incite fortement les candidats à se préparer aux épreuves par le biais de la formation du CNFPT ou autres.

Fait à La Roche sur Yon, le 5 novembre 2013

 Le Président du jury

Claude CLEMENT